



La Balme de Sillingy, le 28 mars 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-043

Objet : Demandes de subventions culture 2025

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1:

De soumettre au département de la Haute-Savoie des demandes de subventions en faveur de la vie associative de La Balme de Sillingy de :

- 2 000 € pour le fonctionnement de la Médiathèque ;
- 2 000 € pour le fonctionnement de la Micro-Folie ;

Respectivement installées au pôle culturel « Espace 2000 » à La Balme de Sillingy.

Article 2:

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire, Séverine MUGNIER

Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu De sa réception en Préfecture le 31/03/2025 De sa publication le 31/03/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.